



**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des apprentissages**

du Collège St-Michel

Mars 2022



Québec, le 12 avril 2022

Monsieur Jacob N'Guessan
Directeur général
Collège Saint-Michel
1995, rue Bélanger Est
Montréal (Québec) H2G 1B8

Objet : *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 3 mars 2022, de la nouvelle version de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) du Collège Saint-Michel adoptée par son conseil d'administration le 24 novembre 2021. Dans son rapport du mois d'août 2021, la Commission rappelait au Collège qu'elle lui **suggérait** de présenter, dans sa politique, le contenu du plan de cours, conformément au *Règlement sur le régime des études collégiales*, incluant les objectifs du cours, le contenu, les indications méthodologiques ainsi que la médiagraphie, et ce, afin que les étudiants soient en mesure de s'y référer. Elle lui rappelait également qu'elle l'**invitait** à préciser clairement que l'incomplet ne donne pas droit aux unités attachées au cours. La nouvelle version de la PIEA du Collège tient compte de ces avis.

Par ailleurs, veuillez prendre note que depuis septembre 2021, la Commission réalise l'analyse des PIEA des collèges conformément à son nouveau *Cadre de référence, Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages*, adopté en mai 2021. Ainsi, elle procédera sous peu à l'analyse de cette politique selon les attentes précisées dans ce cadre. De même, le Collège recevra prochainement un nouveau rapport présentant les résultats de cette analyse.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Original signé

Denis Rousseau, président